



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 47662

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du dissident Wang Dang, condamné à onze années de prison par les autorités chinoises. En effet, après avoir été emprisonné pendant quatre ans à la suite des événements de Tiananmen dont il fut l'un des principaux animateurs, il se voit à nouveau privé de liberté pour avoir osé écrire dans la presse que « la société chinoise devait accepter de profondes évolutions pour éviter des affrontements majeurs ». Aussi, il lui demande quelle position le Gouvernement entend prendre vis-à-vis du pouvoir chinois afin que Wang Dang obtienne enfin un procès juste et équitable.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la nouvelle condamnation de M. Wang Dan, le 20 octobre dernier, à 11 ans de prison, pour son engagement politique dans le mouvement démocratique. La peine a été confirmée en appel le 15 novembre. Par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères, la France a déploré que ses appels à la clémence et à la tolérance n'aient pas été entendus. Elle s'est dite choquée par la lourdeur de la sentence, tout en rappelant que le développement de la Chine suppose l'État de droit. La France suit avec une grande préoccupation l'aggravation de la situation des droits de l'homme en Chine. Elle considère que le dialogue spécifique que l'Union européenne mène avec la Chine depuis 1995 est susceptible d'amener progressivement ce pays à répondre aux attentes de la communauté internationale. Les autorités françaises continueront donc d'évoquer ces questions dans le cadre bilatéral ou multilatéral, à l'occasion notamment de prochaines rencontres avec les autorités chinoises.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47662

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 321

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1060